

AVIS PUBLIC

ENTRÉES EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 septembre 2022, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

AO-568 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». Modification des règles de stationnement sur l'avenue Durocher entre les avenues Laurier et Fairmount, l'avenue Édouard-Charles, l'avenue Querbes entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Fairmount et le boulevard Saint-Joseph prévues à l'annexe «H» du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

AO-569 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107)* ». Ajout de places publiques à la définition du mot "parc" prévu à l'article 1 du règlement 1107

AO-570 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont (AO-468)* ». Révision de certaines des règles régissant la tenue des séances du conseil

AO-571 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». Modification des règles de stationnement sur le côté nord de la partie de l'avenue Ducharme entre les avenues Wiseman et Stuart prévues à l'annexe «H» du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - Implantation d'une case pour personnes à mobilité réduite

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 12h et de 13h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, ce 26 septembre 2022

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate